Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240527-D2024-081-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024
Notification : 27/05/2024

DÉCISION
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UNE STATION D'EPURATION
SAINT-SAUVEUR-MARVILLE
7.5 - Subventions

GS/DI/JC/AP/MLB/ND
N°D2024-081

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** l'approbation du programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie par le comité de bassin Seine-Normandie le 9 octobre 2018, et sa révision par le comité de bassin puis au conseil d'administration du 16 novembre 2021,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 15 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financements et solliciter l'attribution des demandes de subventions de fonctionnement ou d'équipement ayant fait l'objet de contractualisations ou qui financent des actions spécifiques ayant pour objet des actions prédéfinies ne nécessitant pas d'arbitrage spécifique (exemples : aides financières AESN (assainissement/eau), DRAC (équipement culturel)…),*
***Vu** la décision du Président n°2024-052 du 07 mai 2024 attribuant les travaux de création de la station d'épuration sur le hameau de Marville les Bois à Saint-Sauveur-Marville (lot 2 du marché n°2024-08) à l'entreprise E.R.S.E pour un montant global et forfaitaire de 575 000,00 € HT,*

Considérant que l'étude stratégique réalisée en 2017 par BFIE et IRH ingénieur conseil a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement eaux usées existant et de créer une nouvelle station d'épuration sur le hameau de Marville les Bois à Saint-Sauveur-Marville
Considérant que pour ce faire, une mission de maitrise d'œuvre a été confiée à la société AMODIAG ENVIRONNEMENT pour un montant de 82 175,20 €HT,
Considérant que les travaux ont été décomposés en deux lots (lot 1 : réhabilitation du réseau d'assainissement existant et le lot 2 : travaux de création d'une nouvelle station d'épuration),
Considérant que la société E.R.S.E a été retenue par la Communauté d'agglomération pour assurer la réalisation des travaux de création de la station d'épuration sur le hameau de Marville les Bois (lot 2),
Considérant que des subventions pour les travaux de création de la station d'épuration peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre des comptes de programme 1111 (création et modernisation d'ouvrage de traitement) du XIème programme : à hauteur de 40 % du montant de l'opération et une avance à taux zéro égale à 20%,
Considérant qu'en contrepartie de l'octroi de la subvention, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240527-D2024-081-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024
Notification : 27/05/2024

Considérant que les plans de financement pour les travaux du lot 2, la maîtrise d'œuvre (50% du montant total) et les études préalables et diagnostics sont les suivants :

Désignation		Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%
Missions Maîtrise d'œuvre MOE	50 % Conception	27 402,90 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	274 084,39 €	40 % Subvention
	50 % Exécution	13 684,70 €			
	Sous total MOE (50%)	**41 087,60 €**			
Levés Topographiques (50%)		4410,00 €		137 042,19 €	20 % Avance (Prêt à taux 0)
Etudes Géotechniques (50%)		11 412,00 €	Auto-financement	274 084,39 €	40 %
CSPS		1822,00 €			
Diagnostic Amiante/Plomb		1475,00 €			
Contrôle technique		800,00 €			
Sous total étude :		**61 006,60 €**			
Acquisition terrain		16 575,28 €			
Travaux		575 000,00 €			
Divers et imprévus (5 %)		**32 629,09 €**			
TOTAL		**685 210,97 €**	**TOTAL**	**685 210,97 €**	**100 %**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240527-D2024-081-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024
Notification : 27/05/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessous.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les travaux relatifs à la création d'une station d'épuration sur le hameau de Marville les Bois dans le cadre du XIème programme d'un montant de 274 084,39 €.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER un prêt à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les travaux relatifs à la création d'une station d'épuration sur le hameau de Marville les Bois dans le cadre du XIème programme d'un montant de 137 042,19 €.

ARTICLE 4 : DE DIRE qu'en contrepartie, la Communauté d'Agglomération s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération.

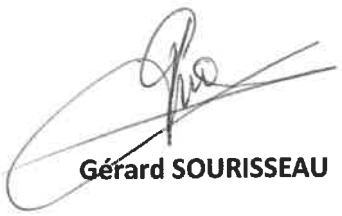
ARTICLE 5 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de l'Agglo du Pays de Dreux, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

ARTICLE 7 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 27.05.2024

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 27.05.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240527-D2024-081-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2024
Notification : 27/05/2024

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR